



Conseil des droits de l'homme

47^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

République populaire démocratique de Corée

Genève, le 7 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse remercie la délégation de la République populaire démocratique de Corée pour son rapport et lui formule les recommandations suivantes :

1. Coopérer pleinement avec les mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, y inclus en lançant une invitation permanente à tous les rapporteurs spéciaux.
2. Fournir aux agences des Nations Unies ainsi qu'aux autres acteurs humanitaires un accès sans entrave aux populations vulnérables dans toutes les provinces du pays.
3. Garantir l'accès à des soins de santé appropriés et abordables, en particulier pour les enfants, les personnes en situation d'handicap, les femmes, et les prisonniers, notamment dans les zones rurales.
4. Protéger contre toutes formes de torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants, et mettre fin au travail forcé et à la violence sexuelle et sexiste, dans l'ensemble du système pénal. En particulier, protéger les enfants de moins de 18 ans contre toute forme de travail forcé, conformément à la cible 8.7 des objectifs de développement durable.

Je conclus en ajoutant que les fortes préoccupations de la Suisse sur la situation des droits de l'homme en RPDC se sont intensifiées à mesure de l'isolement du pays ces dernières années.

Je vous remercie.
